

870^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 26 mars 2018 à 18 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Réal Dubé
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Éric Pinard

Est également présent à cette séance, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-03-26-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-03-26-02 ENTENTE CONCERNANT LA SUBVENTION À LA VILLE DE MATAGAMI POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'HABITATION « LES RÉSIDENCES MATAGAMI » AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le projet d'habitation Les Résidences Matagami, situé dans la ville de Matagami, a été déposé à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec en 2012;

ATTENDU QUE ce projet de 16 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction en régions éloignées;

ATTENDU QUE ce projet d'habitation requiert un soutien financier;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 348-2018 du 21 mars 2018, la Ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation est autorisée à octroyer une subvention à la Ville de Matagami afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

ATTENDU le projet d'entente soumis par la SHQ concernant une subvention à la Ville de Matagami permettant la réalisation du projet « Les résidences Matagami ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'Entente concernant la subvention à la Ville de Matagami pour le financement du projet d'habitation « Les résidences Matagami », soumis par la SHQ, ainsi que tout autre document y afférent, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-03-26-03

RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2018

PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – VILLE DE MATAGAMI

ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 13 février 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Louis Gagnon à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2018 (résolution numéro 2018-02-13-32).

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- ET QUE le règlement numéro 361-2018 « Programme Rénovation Québec – Ville de Matagami » soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-03-26-04

**REGROUPEMENT D'ACHAT INTERRÉGIONAL EN ASSURANCE COLLECTIVE
DÉSIGNATION DE LA VILLE D'AMOS À TITRE DE MANDATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le mandat en assurance collective avec Desjardins sécurité financière viendra à échéance le 31 mars 2019;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'identifier un mandataire du Regroupement d'achat interrégional en assurance collective afin de demander un appel d'offres pour le choix d'un assureur en assurance collective, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE la Ville d'Amos a accepté d'être mandataire pour procéder à l'appel d'offres, pour et au nom du Regroupement d'achat interrégional en assurance collective, concernant le choix d'un assureur en assurance collective;

ATTENDU QUE la Ville d'Amos a fait une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir l'autorisation de procéder à un appel d'offres public en assurance collective, et ce, pour un terme n'excédant pas dix ans.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- DE DÉSIGNER la Ville d'Amos pour agir à titre de mandataire pour procéder à un appel d'offres public concernant le choix d'un assureur en assurance collective, et ce, pour une période de cinq à dix ans, conformément à la loi et conditionnellement à l'obtention d'une autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-03-26-05

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

2018-03-26-06
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– DE LEVER la séance à 18 h 35.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RENÉ DUBÉ
MAIRE

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER